



École de Danse de Boucherville



TARIFS 2025-2026

Cours	Session automne (13 semaines)	Session hiver printemps (16 semaines)	Frais additionnels Session hiver printemps (Contribution aux frais de spectacle) - montant à confirmer*
Cours 45 minutes (parent-enfant et tout-petits 3-4 ans)	169,00 \$	209,00 \$	- \$
Perfectionnement 1h inscription au cours régulier obligatoire	148,00 \$	182,00 \$	- \$
Cours 1h	209,00 \$	258,00 \$	55,00 \$
Cours 1h15 - Breaking (prix de lancement)	209,00 \$	258,00 \$	55,00 \$
Cours 1h15	247,00 \$	304,00 \$	55,00 \$
Cours 1h30	292,00 \$	358,00 \$	55,00 \$
Cours de 1h45	325,00 \$	400,00 \$	55,00 \$

Un minimum de huit (8) inscriptions est nécessaire pour l'ouverture d'un cours

***Frais additionnels : les montants seront officiels lors de l'inscription à l'hiver printemps 2025**

Modalité de paiement

1. Paiement par prélèvement direct (chèque électronique)
2. Paiement par chèque libellé à l'ordre de "École de Danse de Boucherville" et posté au 1075 Lionel-Daunais, local 102, Boucherville (QC) J4B 8N5

Session automne 2025

1 à 3 versements (22 septembre, 24 octobre et 21 novembre)

Session hiver printemps 2026

1 à 4 versements (19 janvier, 20 février, 20 mars, 24 avril)

Une pénalité de 25\$ sera exigée pour tout effet refusé

Annulation et Remboursement

Pour obtenir un remboursement, l'élève ou le parent doit communiquer par écrit au info@danseboucherville.ca pour s'assurer que l'inscription est annulée officiellement. **La date de réception de l'avis sera considérée comme la date officielle d'arrêt des cours, sans égard aux nombres d'absences de l'élève.** Le fait de ne pas se présenter aux cours n'est pas considéré comme une annulation.

Nous demandons aux parents d'encourager leur enfant à suivre au moins quatre cours avant d'abandonner puisqu'il est reconnu que l'enfant a souvent besoin de cette période de temps avant de s'adapter à une nouvelle situation.

Cours annulé pour force majeure

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir nos cours durant le saison. Toutefois, il est possible que nous devions annuler un cours pour une raison hors de notre contrôle (tempête, panne électrique, maladie du professeur, etc). Ces cours ne sont pas repris ou remboursés, à moins que cela se produise à plus de 2 reprises dans une même session.